



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La problématique de « la formation continue » des enseignants en outre-mer

Question écrite n° 921

Texte de la question

M. Stéphane Lenormand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la problématique de « la formation continue » des enseignants dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et en outre-mer en général. En effet, en janvier 2020, le Sénat s'est penché sur ce sujet et à cet effet, il a demandé à la Cour des comptes de réaliser une enquête portant sur le système éducatif dans les académies d'outre-mer, de dresser un panorama de l'éducation dans les premier et second degrés dans ces académies et en particulier des divergences constatées avec le territoire métropolitain. Ainsi ces travaux ont pu souligner les écarts de résultats importants avec les académies métropolitaines, le niveau élevé d'illettrisme en outre-mer et l'insuffisance de l'adaptation des moyens aux réalités locales et des formations des enseignants, engendrant un « niveau inacceptable d'échec scolaire ». Concernant « la formation continue », plusieurs facteurs ont été identifiés qui rendent sa réalisation difficile dans les territoires : difficultés matérielles d'organisation pour des enseignants dispersés, longueur des trajets, manque de motivation des intéressés, incitation et accompagnement pédagogique par les inspecteurs très inégaux, services de formation peu structurés, cloisonnement des réseaux de formateurs, manque de visibilité sur les crédits de formations et enfin absence de relations avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation et de capacité des rectorats à construire et à mettre en place un plan de formation. Par ailleurs, déjà en 2019, la même Cour des comptes dénonçait qu'uniquement moins de la moitié des crédits de « formation continue » étaient utilisés et les rares formations mises en place n'étaient pas adaptées aux besoins exprimés. Depuis et malgré les recommandations de la Cour des comptes, aucune réforme structurelle n'a été mise en place pour répondre à ces besoins sur le terrain. Ainsi les syndicats des enseignants à Saint-Pierre et Miquelon constatent que l'état des lieux dressé en 2020 est toujours le même et ils alertent sur une situation urgente. Aussi il lui demande quels moyens sont envisagés par son ministère pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes, à savoir, d'accroître l'effort de formation continue en construisant des plans de formation des enseignants adaptés aux besoins et qui tiennent compte des contraintes locales, notamment d'éloignement et de transport.

Texte de la réponse

Des besoins de formation spécifiques ont été identifiés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour les élèves, ces besoins concernent la différenciation pédagogique, la gestion de l'hétérogénéité, l'enseignement et l'évaluation des compétences ainsi que le bien-être. Pour les personnels, des thématiques et des besoins ont été avivés par les effets de la crise sanitaire. Il s'agit des risques psycho-sociaux, des compétences psycho-sociales, de la gestion et verbalisation des émotions, de la gestion des conflits et des crises, du bien-être au travail, mais aussi de l'estime de soi et de la motivation et enfin de l'analyse de situations professionnelles. En réponse à ces besoins, l'école académique de la formation continue de Normandie (EAFC) envisage plusieurs mesures. Le 4 octobre 2022, le programme académique de formation (PRAF) 2022 -2023 a été ouvert aux candidatures individuelles pour les personnels de Saint-Pierre-et-Miquelon comme pour tous les personnels de l'académie de Normandie à laquelle le service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon est rattaché. Les personnels peuvent s'abonner sur le site de l'école académique de la formation continue de Normandie. Cela

leur permet d'accéder à l'offre de formation répondant aux besoins ci-dessus énoncés, sous diverses modalités : formations à distance, webinaires, formations en présentiel, dans la limite du budget disponible pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Les campagnes spéciales d'offre de formation en ligne thématiques, proposées par la Direction académique du numérique pour l'éducation (DRANE), l'école académique de la formation continue de Normandie et le réseau Canopé, sont également ouvertes aux enseignants de l'archipel. Pour la période 2023 - 2027, il est prévu de structurer et de formaliser dans le cadre d'une convention un partenariat plus pérenne, porté par l'école académique de la formation continue de Normandie. Cette convention inclura l'envoi du questionnaire de recueil de besoins de janvier-février 2023 à Saint-Pierre-et-Miquelon et le traitement des réponses pour le territoire. Elle permettra de formaliser une offre de formation ajustée, en réponse aux besoins identifiés, fixée dans le cahier des charges du programme académique de formation 2023-2024. Ce partenariat formalisé dans un document cadre sera intégré au projet pédagogique quadriennal de l'archipel.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Lenormand](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 921

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 novembre 2022

Question publiée au JO le : [23 août 2022](#), page 3840

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 6052